

**Pour diffusion immédiate**

**COMMUNIQUÉ**

**DEUX CHANTIERS POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ DE FAIT**

**Québec, le 1er février 2011** – Dans le cadre de la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) et son partenaire institutionnel, l'École nationale d'administration publique (ENAP), proposeront demain au gouvernement deux chantiers pour atteindre l'égalité de fait. En répondant à la question : « *Comment accélérer la progression des femmes dans les postes de décisions et de pouvoir politique ou économique à tous les paliers tant dans le secteur privé que dans le secteur public ?* » le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, en concordance avec sa mission et le travail accompli depuis plus de dix ans dans ce domaine auprès des femmes, souhaite apporter des pistes d'action structurante en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces deux chantiers sont en fait deux types d'intervention concertée qui départagent les rôles et les responsabilités des acteurs concernés : un premier chantier, celui du gouvernement et de ses instruments de gouvernance; un second, pour les organismes de terrain qui partagent le même objectif. Les recommandations qui en découlent s'appuient, entre autres, sur le recours à des instruments législatifs et à des mesures contraignantes temporaires.

*« C'est par souci d'efficacité et de résultat que le Groupe Femmes, Politique et Démocratie privilégie l'inscription dans la Loi électorale de mesures contraignantes temporaires pour atteindre l'égalité de fait. La raison qui motive ce choix n'est nulle autre que la démonstration claire de l'efficacité de la Loi sur la gouvernance que le gouvernement a adoptée en 2006 : le nombre de femmes dans les conseils d'administration des 24 sociétés d'État assujetties à la Loi, est passé de 31,1% des sièges, en 2006, à 45,4% en 2010. Un objectif en voie d'être pleinement réalisé et un exemple à répéter »* a fait valoir **Esther Lapointe**, directrice générale du GFPD, à la veille de son audition à la Commission.

Comme le souligne la directrice générale du GFPD, le succès de ces deux chantiers repose sur une ferme volonté politique et sur un soutien financier suffisant et récurrent des organismes comme le sien qui oeuvrent sur le terrain pour réaliser l'objectif visé. *« Le gouvernement a déjà démontré une ferme volonté politique en accordant des budgets pour la réalisation de son premier Plan d'action, il est plus que souhaitable qu'il récidive pour le second, par souci de cohérence et de bonne gestion des fonds publics »* conclue-t-elle.

Le GFPD sera entendu en commission parlementaire le 2 février 2011 à 9h30 à la Salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale. La directrice générale, madame Esther Lapointe, sera disponible pour entrevue aujourd'hui et demain après la présentation de son mémoire.